

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, relative à l'aliénation d'une partie des bijoux dits de la Couronne et à la création d'une Caisse des invalides du travail.

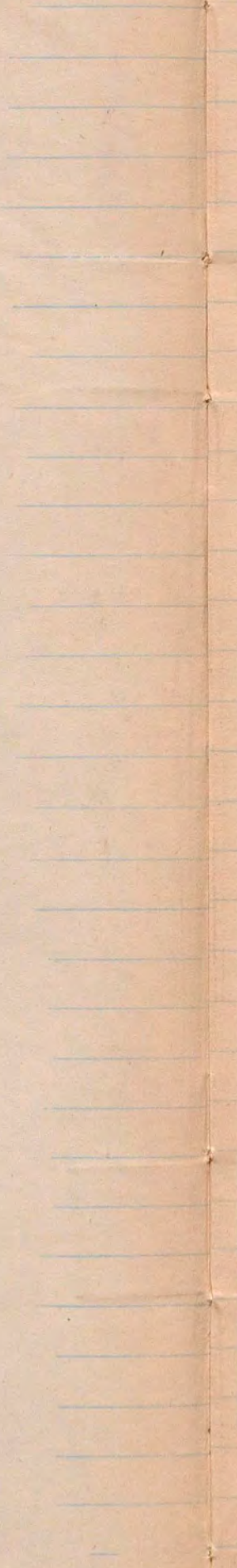
6 juillet 1872

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : OUDET.
- 2<sup>e</sup> — FOURNIER (CASIMIR).
- 3<sup>e</sup> — ROGER-MARVAISE.
- 4<sup>e</sup> — DUMESNIL.
- 5<sup>e</sup> — DUPRÉ.
- 6<sup>e</sup> — LURO.
- 7<sup>e</sup> — CHARDON.
- 8<sup>e</sup> — LEBLOND.
- 9<sup>e</sup> — HÉBRARD.

n.° 6







1

Séance du 6 juillet 1882

La commission procède à la constitution du bureau  
M. Oudet est élu président

M. Roger Marvaux est élu secrétaire

Les membres présents rendent compte de la discussion dans les bureaux - 1<sup>er</sup> bureau M. Oudet raconte que M. Pravignan a parlé contre la proposition. M. Oudet s'est déclaré partisan de la proposition sauf réserves en ce qui concerne certains joyaux qui ne devraient pas être vendus. Il y a lieu donc de faire un examen. Quant à l'affectation, M. Oudet est opposé à celle qui se trouve dans la proposition et à celle du projet de loi présenté par le gouvernement. Il exclut ainsi la caisse des invalides du travail et la caisse des musées. Il propose d'affecter le montant de l'aliénation à la dotation d'une institution de bienfaisance - M. Oudet a eu douze voix M. de Pravignan 10 voix M. de Proffers a eu 3 voix - au 3<sup>o</sup> tour

2<sup>o</sup> bureau M. Fournier est partisan du projet de loi avec affectation à la caisse des musées. Il est opposé à la caisse des invalides.

3<sup>o</sup> bureau M. Roger Marvaux s'est déclaré partisan du projet de loi présenté par le Ministre.

4<sup>o</sup> bureau M. du Mesnil excusé

5<sup>o</sup> bureau M. absent

6<sup>o</sup> bureau M. Luro est opposé à la caisse des invalides du travail. Il est pour la vente sans affectation actuelle. Il réserve son opinion pour l'affectation.

7<sup>o</sup> bureau M. Charoloy est pour l'aliénation des joyaux de la couronne.



2  
et a combattu l'opinion emise par M. Dabbe qui est  
oppose a l'alienation. M. Chardon, est oppose a l'affectation  
de la caisse des invalides du travail qui n'existe pas  
encore. Avec une caisse des invalides du travail on  
entre dans le socialisme d'Etat. Il lui semble qu'on  
pourrait admettre l'affectation proposee par le  
ministre. La caisse des musées n'est pas suffisamment  
dotee, ou plutot le credit vote chaque année est  
complètement insuffisant.

M. Chardon a eu 12 voix M. Dabbe a eu 7 voix.  
M. Vallier a eu 2 voix.

8<sup>e</sup> bureau absent.

9<sup>e</sup> bureau M. Hebrard a personnellement  
dans son bureau l'affectation a la caisse des invalides  
du travail. M. Hebrard se déclare partisan  
d'une caisse des musées et cette création d'une caisse  
des musées servira grandement les ouvriers au point  
de vue des œuvres d'art. Ce sera un moyen de développer  
le goût chez les ouvriers. D'ailleurs le joyau de la  
couronne font partie de la collection d'art des arts.

M. Hebrard est nommé rapporteur.

La commission délibère qu'elle visitera les objets formant  
la collection du diamant de la couronne, et réserve sa décision  
après cet examen.

Le Président

Arroulet



22 juillet 1882.

M. Dupré se fait excuser.

La Commission s'est rendue, le 19 courant, au ministère des finances, à l'effet de visiter la collection des objets formant l'ensemble des bijoux de la Couronne. Reunie aujourd'hui pour prendre des résolutions définitives, elle a arrêté les points suivants :

- Demande communication du rapport des experts qui ont été chargés de l'examen et de l'attribution des bijoux de la Couronne.
- Reserver toute résolution ultérieure.

27 juillet 1882.

Après la lecture du rapport des experts indiqué ci-dessus la Commission a pris les résolutions suivantes, à la majorité :

- Adopter le projet tel qu'il résulte de la note de la chambre sauf ce qui suit :
- Conserver une petite parure or & mosaïque et les deux espèces pour le musée des arts décoratifs ; démolir les décorations ainsi que la mine en vente.

M. Oudet

Séance du 27 Juin 1885.

Sont présents mm. Oudet, Dumoulin, Dupré, Hébrard, Fournier.  
M. le Ministre de la part. est absent à la séance.  
M. Oudet expose l'état de la question.

Dans le dernier état, M. Hébrard rapporteur a proposé de vendre, de couvrir le produit en rentes au l'état et de provoquer une loi qui favoriserait au développement des Beaux-Arts ou plutôt des industries d'art.

La question n'a pas été portée devant le Sénat, parce que M. Fallières demandait à étudier un projet de loi, quant à l'affetation.

M. le Ministre desire mener l'affaire à fin ; il croit le moment opportun pour décider la route qui aurait lieu au mois de 7/8.



4  
Or, la vérité, il faudrait francher la question d'usage.

La Commission du budget de la Chambre voudrait affecter une partie des produits à la caisse des retraites de la Vieillesse, cette combinaison ne rencontrant que l'opposition de deux parts égales, une pour la Caisse des Musées, qui a besoin de sommes disponibles, comme le projet Grévy l'a montré récemment, l'autre pour la Caisse des retraites de la Vieillesse, puisant le vote de la Commission de Budget qui ne sera pas combattue par un Maspard, auteur principal du projet. Mr le Ministre pense que cette proposition serait adoptée par la Chambre.

Mr Dumoulin demande ce que deviendra la somme versée à la Caisse des retraites pour la Vieillesse. Mr le Ministre répond que la somme constituera une dotative pour cette caisse, dotative qui produira des arrérages, il en sera, d'ailleurs, de même pour la dotative des Musées; les arrérages serviront à des achats, au fur et à mesure des occasions. — Cette explication satisfait Mr Dumoulin.

Mr Hébrard explique comment on peut soutenir l'appropriation proposée aux achats des Musées; puisant lui, il faut garder les traditions et conserver, autant que possible, aux objets, même en les transformant, leur affectation originelle. C'est ce qu'on fera en conservant aux arts des objets artistiques qui ne peuvent subsister sous leur forme présente.

Mr Dupré fait remarquer que, par l'affectation à la Caisse des retraites, on se rappelle de la pensée de la Chambre.

Mr C. Fournier propose de charger le rapporteur de présenter un travail dans le sens des observations qui ont été présentées. Cette proposition est adoptée.

Requiescit



